

### **15.06.05 Intervention en plenum concernant le postulat sur la réinsertion professionnelle dans l'AI**

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller fédéral, Chers Collègues,

Si j'ai déposé ce postulat, c'est qu'une question me préoccupe particulièrement, à la veille de la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI.

Tout le monde est d'accord sur l'importance de la détection précoce en matière de prévention de l'invalidité. Prendre en charge rapidement les personnes menacées d'invalidité facilite le maintien en emploi et la réinsertion professionnelle.

L'objectif du Conseil fédéral de diminuer le nombre de nouvelles rentes AI octroyée en encourageant l'insertion professionnelle des personnes menacées de handicap est salué par tous les milieux. Cependant, pour que cet objectif soit atteint et ne reste pas un vœu pieux, il faut que ces personnes puissent être **réellement** intégrée professionnellement.

L'invalidité se définit en fonction de l'état de santé **et** de la capacité de gain. Il y a donc une relation avec le marché du travail et nous devons agir dans ce domaine, si nous voulons permettre aux personnes handicapées de gagner leur vie. Et c'est là qu'est la difficulté. Nous ne sommes pas dans une situation de plein emploi. En outre, l'augmentation des rythmes de production et des exigences professionnelles exclut de plus en plus de personnes du monde du travail. Les personnes atteintes dans leur santé ne peuvent trouver un emploi correspondant à leur capacité résiduelle de travail. Les postes à temps partiel sont trop peu nombreux. En outre, elles sont limitées par leurs problèmes de santé et les employeurs hésitent à engager des gens qui sont, par exemple, souvent absents.

A cela s'ajoute que les autres institutions, telles que l'assurance chômage ou l'action sociale, font la même démarche que l'AI et tentent de placer les personnes dont elles s'occupent sur le marché du travail. Il y a donc clairement concurrence entre les assurances sociales, sur un marché très étroit.

Si l'on veut réinsérer des personnes handicapées avec quelque chance de succès, il faut convaincre les employeurs de participer à ces programmes. Il faut une politique véritablement volontariste. Les vœux

pieux ne suffisent pas. Notre tissu économique est composé essentiellement de PME, qui ne disposent pas souvent d'un service du personnel destiné à prendre en charge les problèmes des employés. Il faut donc étudier l'adaptation ou la généralisation de plusieurs modèles qui sont déjà utilisés dans certains cantons ou à l'étranger.

Il y a d'une part, la possibilité d'appuyer les entrepreneurs confrontés au handicap, par des informations, des conseils, une aide pratique, avec des médiateurs ou des mentors en entreprise. Il y a d'autre part, des instruments qui incitent les entreprises à garder ou à engager un employé en difficultés.

La réflexion doit continuer. Il est nécessaire de faire preuve d'imagination pour relever ce défi. Une chose est certaine : le Conseil fédéral doit se donner les moyens de développer ces instruments. La réussite de la 5<sup>ème</sup> révision en dépend.

Je remercie le Conseil fédéral d'avoir accepté ce postulat.